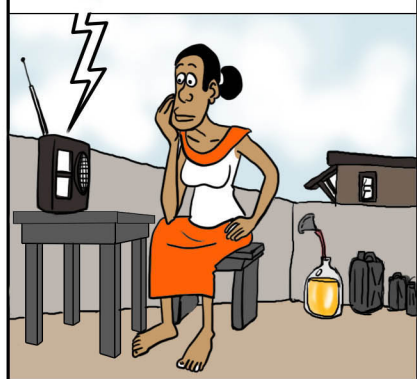


Le gouvernement togolais a donné l'exclusivité de l'importation et la distribution des produits pétroliers dont le carburant à la STE (Société Togolaise d'Entreposage). C'est le seul grossiste qui est autorisé à redistribuer ces produits aux compagnies pétrolières pour permettre à l'Etat de contrôler la qualité du carburant, et la maîtrise des transactions assujetties au paiement des taxes et impôts...



Ceci est un message de l'Office Togolais des Recettes

